



# **ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT LOCAL pour l'emploi et la formation**

## **ADL**

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2022**

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 27 JUIN 2023**



## Table des matières

<b>A. ADL – Pour les Villeurbannais.e.s.</b>	<b>5</b>
ADL – Un maillage territorial	6
ADL - Une équipe	6
<b>B. Les soutiens financiers de nos actions</b>	<b>7</b>
<b>C. 2022 Quel virage pour l’insertion ?</b>	<b>8</b>
<b>D. Dispositif de soutien des demandeurs d'emploi</b>	<b>9</b>
<b>E. La problématique de l’accès aux droits</b>	<b>12</b>
La question de la discrimination	13
Focus 1 : L’accompagnement dans le cadre du dispositif IER (IER FSE et IER RSA)	14
Focus 2 : L’accompagnement dans le cadre de l’action « Atelier de préparation active à l’emploi des seniors »	16
<b>F. Dispositif d’accompagnement aux créateur.rice.s d'entreprise et chef.fe.s. d'entreprise</b>	<b>18</b>
<b>G. Dispositif de formations bureautiques et Internet (Lutte contre la fracture numérique)</b>	<b>25</b>
<b>H. Dispositif de lutte contre les discriminations</b>	<b>30</b>
Focus 3 : Bilan de la permanence juridique LCD.	30
<b>I. Conclusions de l’activité 2022 et mises en perspectives 2023</b>	<b>35</b>
<b>J. L’équipe de ADL en 2022</b>	<b>38</b>
<b>K. Rapport moral</b>	<b>39</b>
<b>L. Synthèse du Bilan Financier</b>	<b>40</b>
<b>M. Annexes BD et affiche LCD</b>	<b>44</b>



## A. ADL – Pour les Villeurbannais.e.s.

Depuis plus de 35 années, l'association est au service des Villeurbannais, en démarche d'insertion professionnelle. Notre engagement est de procurer à chacun un accompagnement de proximité, humain et bienveillant, avec l'objectif de devenir autonome au fil du temps, dans la mise en œuvre et la réalisation de ses propres démarches d'insertion de recherche d'emploi, de création d'entreprise, de maîtrise du numérique.

En effet, que ce soit dans le cadre de la recherche d'emploi ou l'accès aux droits sociaux et professionnels, le numérique est incontournable. ADL, précurseur en la matière, a développé une offre globale regroupant plusieurs actions de formations et ateliers, permettant ainsi à chacun.e. de s'approprier les connaissances indispensables à l'acquisition de l'autonomie numérique.

Nos activités reposent sur 3 piliers majeurs et complémentaires :

- ⇒ **Un dispositif de soutien à l'attention des demandeurs d'emploi**
- ⇒ **Un dispositif d'accompagnement des porteurs de projet d'entreprise et des entrepreneurs**
- ⇒ **Un dispositif de formations multimédia, bureautiques et Internet.**

**Quelle que soit leurs besoins, les personnes peuvent bénéficier d'accompagnements renforcés, tels que les dispositifs Itinéraire Emploi Renforcé, le RSA, ou la Politique de la Ville.**

**Depuis de nombreuses années, la Lutte Contre les Discriminations s'est pleinement inscrite dans le paysage professionnel de l'association, comme une évidence et devenant en quelque sorte son ADN.**

Comment assurer une insertion professionnelle réussie si les risques de discrimination ne sont pas levés et pris en compte ? cette question est au cœur même d'un travail permanent de l'équipe et du CA de ADL en tant qu'activité transversale aux trois autres. A ce titre, depuis de nombreuses années, ADL s'est engagée dans un processus de sensibilisation et de professionnalisation de son équipe sur l'ensemble des activités, avec l'appui du réseau de vigilance et la chargée de mission de la LCD de Villeurbanne.

**A ce titre, ADL héberge toujours la Permanence juridique de la LCD animée par une avocate experte en la matière, depuis plusieurs années.**

C'est l'assurance d'une coordination de l'ensemble de l'équipe sur ces 4 pôle d'activité et d'un service de proximité qui permet aux Villeurbannais de bénéficier d'une offre complémentaire, cohérente et globale au sein d'une même structure, d'un même lieu et qui confère à cette structure la dénomination de **Permanence Emploi Formation (PEF)**.

Pour rappel, ADL est à l'origine historique du concept de PEF grâce à sa directrice de l'époque qui l'a ensuite étendu aux quatre Centres Sociaux : Les Buers, Cusset, Cyprien les Brosses, Saint Jean.

Notre objet : Association « Loi 1901 », conformément à ses statuts, ADL « *a une vocation sociale à but non lucratif dont l'objet concerne l'emploi, la formation et la création d'entreprise, pour contribuer au développement économique et social et à la solidarité* ». Elle est indépendante de tout mouvement, parti ou confession. Elle est ouverte à toute personne, quels que soient ses origines, sa nationalité, son milieu et ses opinions. Elle agit dans un esprit de tolérance et de citoyenneté.

ADL accueille et accompagne les habitants de Villeurbanne, engagés volontairement dans une démarche d'insertion par l'emploi ou la création d'entreprise, dont les habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville.



## ADL - UN MAILLAGE TERRITORIAL

### Nos partenaires institutionnels et financiers :

ADL est soutenue par : la Métropole de Lyon, la ville de Villeurbanne, l'Etat, le Fonds social européen, le CCAS de Villeurbanne, BPI France, la Fondation AFNIC.

### Nos partenaires professionnels :

ADL fait partie du réseau des structures d'accueil et d'accompagnement emploi insertion Villeurbannais et intervient dans le cadre d'un maillage territorial historique.

Ainsi l'accompagnement est réalisé par des professionnels engagés dans ces mêmes dispositifs, et un partenariat actif auprès d'un large réseau d'organismes et d'acteurs dans des domaines divers tels que l'emploi, la formation, l'accès aux droits, le logement, l'économie sociale et solidaire (ESS), la création d'entreprise, la culture, l'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les entreprises locales.

Nos principaux partenaires sont : Pôle emploi, les 4 PEF des Buers, de Cusset, de Cyprian les Brosses et de St Jean, le Passage 33, le CCAS de Villeurbanne, AVDL, la Maison de la Métropole de Villeurbanne, les Maisons de Service Public des QPV, le Centre Social Charpenne Tonkin, les associations et entreprises d'insertion, les professionnels de la création d'entreprise du réseau LYVE, l'ADIE et RDI.

**ADL est membre de l'association RMI 69, de Culture pour Tous et du réseau LYVE.**

## ADL - UNE EQUIPE

ADL, c'est une équipe soudée et pleinement investie, aux compétences techniques et humaines avérées et très complémentaires, qui se mobilise au quotidien auprès des villeurbannais.

Cette équipe, constituée de 12 personnes opérationnelles, s'organise autour d'un pôle de direction qui inclut une direction, une chargée d'accueil et secrétariat, une assistante administrative ; un pôle emploi avec 4 conseillères en accompagnement socio-professionnel ; un pôle création d'entreprise avec 3 conseillères à la création compte tenu d'un remplacement pour congé maternité ; 1 formateur et 1 animatrice informatiques et multimédia. Un conseil d'administration constitué de 7 membres, dont 3 membres du bureau.

Un expert-comptable et un commissaire aux comptes viennent en appui pour nous accompagner et valider la bonne réalisation de nos missions.

## B. Les soutiens financiers de nos actions

Les financements des dispositifs mis en œuvre proviennent principalement de 5 sources institutionnelles. Chaque financement est lié à des actions spécifiques.

Une subvention de fonctionnement est accordée par la commune de Villeurbanne dont le montant en 2022 correspond à 4% du total des subventions obtenues.

Ces subventions sont annualisées et nécessitent un travail d'ingénierie et de coordination permanent avec les partenaires institutionnels, un suivi pédagogique, administratif, statistique, comptable et de gestion ininterrompus tout au long de l'année.

### La contribution de nos partenaires financiers en 2022 dans le cadre des subventions d'exploitation

<b>ETAT :</b>			
<b>PLV (Politique de la Ville) :</b>		<b>7 %</b>	
<b>METROPOLE DE LYON</b>		<b>40.89 % dont</b>	
Référence de Parcours RSA IED	44 %	}	41%
Référence de Parcours RSA IER	16 %		
Création d'entreprise RSA IED	21 %		
CitésLab Métropole	9 %		
Zéro Retour A la Rue (portée par AVDL)	8 %		
CAPPEX (portée par AVDL)	2 %		
<b>Ville de VILLEURBANNE</b>		<b>16.86 % dont</b>	
<b>Une subvention de fonctionnement, hors PLV, fléchée sur 3 pôles</b>			
Cofinancement FSE	62 %	}	17 %
Permanence Emploi Formation PEF	3 %		
Subvention de Fonctionnement	21 %		
Politique de la ville (AMP et Projet Entreprendre)	13 %		
<b>Fonds Social Européen</b>		<b>30.22 % dont</b>	
FSE CREA	16 %	}	30 %
FSE EMPLOI	46 %		
FSE MULTIMEDIA	38 %		
<b>BPI France</b>	<b>3 %</b>		
<b>Fondation AFNIC</b>	<b>2 %</b>		

## C. 2022 Quel virage pour l'insertion ?

La crise COVID des 2 années précédentes a contribué à marquer profondément le paysage de l'insertion, avec des conséquences lourdes pour les personnes fragilisées ou en précarité. Les professionnels œuvrant dans le champ de l'insertion ont également dû adapter et revisiter, en partie, leur mode d'accompagnement, ce que nous vous proposons de découvrir tout au long de ce rapport d'activité.

S'il ne nous est pas permis de tirer des conclusions hâtives sur les impacts durables de ces trois dernières années à la fois sur le public accompagné et sur le devenir de l'insertion, il n'en reste pas moins que l'année 2022 nous permet de poser déjà quelques constats et de penser que la post COVID s'annonce comme le prélude d'un changement profond au sein de la société avec des impacts majeurs.

Entre-autre constats, l'inadaptation et/ou les effets pervers des métiers en tension pour les plus démunis, quand bien même ces emplois sont privilégiés et pourvoyeurs de postes. Ils concernent le plus souvent des emplois à temps partiels qui, quand bien même ils permettent de remettre un pied à l'emploi, ils maintiennent les personnes en précarité économique et ne répondent pas aux conditions d'une insertion durable.

Ces mêmes emplois posent la question de la disponibilité pour une typologie de public, pour exemple les familles monoparentales et la problématique de garde d'enfants sur des horaires hors cadre de travail habituel. Les exemples à citer peuvent être nombreux.

L'association ADL ne prétend pas avoir une analyse ou une réponse toute prête. Mais l'équipe s'interroge sur les transformations en cours, sur ce qu'elles produisent et sur les réponses que les institutions seront ou pas en capacité de proposer dans les tous prochains mois et les années à venir.

C'est au travers de ce rapport d'activité que nous vous proposons de découvrir comment, en 2022, les professionnel.le.s ADL, conseillère.s en insertion socio-professionnelle (CISP), conseiller.ère.s à la création d'entreprise, animatrice et formateur Multimédia ont œuvré ensemble afin de répondre aux attentes toujours massives du public villeurbannais et des institutions qui nous soutiennent depuis de nombreuses années.

---

**En 2022, l'ensemble des 3 pôles d'activité a réalisé 1229 accompagnements et/ou formations (1179 en 2021).**

**Pour rappel, chaque personne accompagnée peut bénéficier de plusieurs types d'accompagnements et/ou de formations. Là est une des plus-values majeures d'ADL qui permet de profiter d'accompagnements multiples dans un même lieu et dans une même continuité.**



## D. Dispositif de soutien des demandeurs d'emploi

<p>580 demandeurs d'emploi accompagnés à l'emploi par ADL (582 en 2021)</p>	<p><b>IER et IER RSA (Itinéraire Emploi Renforcé) = 205</b>  <b>RSA IED (Itinéraire Emploi Diversifié) = 266</b>  <b>PLV Hors dispositif (Politique de la Ville) = 90</b>  <b>ETDD (Une Ecole un Toit Des Droits) = 9/16</b>  <b>Zéro Retour A la Rue = 9 (avec AVDL)</b>  <b>CCAPEX = 1 (avec AVDL)</b></p>
<p><b>Qui nous oriente les participants ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pôle Emploi</li> <li>➤ Maison de la Métropole</li> <li>➤ Les 4 PEF Cusset, Buers, St Jean, Cyprian Brosses</li> <li>➤ Réseau d'opérateurs et partenaires</li> <li>➤ Le Passage 33</li> <li>➤ Acteurs locaux</li> <li>➤ Internet</li> </ul>

<p><b>6 actions complémentaires d'accompagnement au retour à l'emploi.</b></p>	<p>1. <b>Accompagnement dans le cadre du dispositif IER</b> : les objectifs conventionnés : 91 places IER, soit 127 participant.es et 35 places IER RSA, soit 45 participant.es. Objectif total de 172 participant.e.s.  Réalisation : <b>205</b> participants total soit 119 % des objectifs atteints qui se décomposent ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 146 personnes accompagnées dans le cadre du IER FSE, soit 115 % de l'objectif.</li> <li>✓ 59 personnes dans le cadre du IER RSA, soit 131 % de l'objectif.</li> <li>✓ Sur ces 205 participants, nous avons 130 femmes et 75 hommes. Les femmes représentent 63 % de ce public soit une forte majorité.</li> </ul> <p>✓ <b>Accompagnement dans le cadre du RSA-IED</b> : L'objectif conventionné était de 150 places mensuelles, soit 210 personnes. <b>266</b> personnes ont été accompagnées dans le cadre du RSA-IED, soit 127% des objectifs atteints, avec une moyenne annuelle du nombre de places occupées de 155.3 places. La répartition du genre est : 67% des hommes et 33% de femmes.</p> <p>✓ <b>Accompagnement « Hors dispositif », PLV</b> : ADL a accueilli un flux de 337 personnes (299 en 2021) dans le cadre de ce dispositif, soit 265 nouvelles personnes (248 en 2021), sur 103 séances d'accueil (dont 47 collectives et 56 en rendez-vous individuels), soit 121% séances de plus qu'en 2021. Il ressort que 77% habitent les quartiers prioritaires de la ville (QPV) soit 30% et /ou sont inscrites à pôle emploi, soit 47% (contre un total de 59% en 2021), soit 18% de plus qu'en 2021.  La répartition du genre est de 57% d'hommes et 43% de femmes.</p>
--	--

Sur les 265 personnes accueillies, 165 étaient au RSA IED, dont 130 qui ont été accompagnées dans le cadre du RSA IED Emploi et 35 en RSA IED Post création d'entreprise.

**Au total 90 personnes relevant du hors dispositif** ont été accompagnées individuellement par les CIP, avant de pouvoir intégrer le dispositif IER FSE ou IER RSA pour 31 d'entre elles, soit 34% (43% en 2021) et 2 vers le dispositif RSA IED Emploi, soit 2%. Les autres sont soit réorientées, soit en cours d'accompagnement.

L'objectif est de permettre au plus grand nombre de bénéficier d'un accompagnement au sein d'un dispositif après avoir préalablement effectué une inscription en tant que demandeur d'emploi.

✓ **L'action intitulée « Une école, un Toit, Des Droits » (ETDD) s'inscrit dans le cadre du Logement d'abord.**

Pour rappel, cette action expérimentale a été initiée en 2020 avec pour objectif de permettre à une dizaine de familles de nationalité roumaine, avec enfants scolarisés, d'accéder au terme de 3 ans, au logement social en bénéficiant d'un accompagnement global, logement et emploi, afin de pérenniser leur situation de logement grâce à un emploi durable et l'accès aux droits.

Dans ce cadre, un accompagnement mutualisé est réalisé avec l'association AVDL, positionnée sur la problématique du logement, et à ce titre l'accompagnement social au sein de AVDL est assuré par les assistantes sociales et le travailleur pair de AVDL et l'accompagnement socio-professionnel auprès de ce public est assuré par les 4 CIP de ADL.

En 2022, ceux sont 16 personnes qui ont été accompagnées, dans la suite des 20 personnes qui ont été positionnées sur l'action dès 2020, dans le cadre du retour ou maintien à l'emploi. Sur ces 20 personnes, il y en a 9 pour lesquelles l'accompagnement est financé par le CCAS de Villeurbanne, 4 dans le cadre du dispositif IER FSE, 2 en RSA IER et 1 en RSA IED. Les personnes accompagnées dans les dispositifs IER et RSA sont déjà comptabilisées ci-dessus.

La répartition du genre est de 56% d'hommes et 44% de femmes.

Cette action expérimentale repose sur un travail d'analyse partagée entre l'ensemble des professionnels du dispositif ETDD, AVDL, Entre deux toits, le CCAS, ADL, AILJOJ et un cabinet conseil en charge de l'évaluation globale de l'action.

Pour l'ensemble de ce public, les professionnels de l'ensemble des structures ont dû s'adapter au fil du temps aux multiples situations et difficultés, dont économiques, familiales voire conjugales, non maîtrise du français, faible niveau de qualification, autant de freins qui conditionnent l'accès à un emploi durable.

L'évaluation globale est réalisée depuis le tout début de l'action et se poursuit sur 2023, l'objectif étant d'analyser l'efficacité, l'intérêt et les potentiels ainsi que les points d'amélioration pour une évaluation globale pour les prochaines années.

	<p>✓ <b>Le dispositif « Zéro retour à la rue », dispositif mutualisé avec AVDL, chef de fil de l'opération.</b></p> <p>Ce dispositif a été engagé dès 2021 avec l'association AVDL dans le cadre d'un accompagnement pluridisciplinaire logements/emploi. Il concerne des ménages qui, bien qu'ayant fait une demande d'hébergement institutionnel, n'ont pu y accéder du fait de la saturation du parc locatif. Il vise à permettre à ces ménages d'être accompagnés et priorités pour un accès direct à un logement dans le parc social.</p> <p>Afin de proposer une offre d'accompagnement complémentaire logement/emploi, nos associations AVDL et ADL ont renforcé leurs partenariats opérationnels pour être en mesure de proposer au public accompagné une offre cohérente, qui permette de renforcer la capacité du ménage à décider des axes stratégiques d'accompagnement qu'il souhaite prioriser. Ainsi la mise en place d'un double accompagnement se fait avec l'adhésion du ménage. Celui-ci peut se saisir des deux formes d'accompagnement logement et emploi de façon alternative, successive ou conjointe. L'action s'est déroulée sur le 1<sup>er</sup> semestre 2022.</p> <p>Sur 14 ménages accompagnés par AVDL, 9 personnes ayant une problématique liée à l'emploi ont été accompagnées par ADL.</p> <p>La répartition du genre : 5 hommes soit 56% et 4 femmes soit 44%.</p> <p>Les personnes sont orientées soit par la MVS, soit déjà identifiées par ADL. Ce qui caractérise essentiellement ce public est le cumul de pressions multiples : logement /emploi ou emploi /logement, une grande instabilité et difficulté à se projeter, à structurer son parcours de vie et professionnel.</p> <p>Ce dispositif poursuit la démarche de mutualisation engagée avec AVDL qui vise à mettre en place une dynamique globale d'accompagnement logement/emploi afin d'optimiser et pérenniser les situations socio-professionnelles des « mal logés ».</p> <p>✓ <b>Le dispositif CCAPEX</b></p> <p>Toujours dans le cadre de la possibilité d'un double accompagnement logement / emploi avec AVDL une nouvelle action a commencé à se mettre en place au titre du <b>CCAPEX</b>. Au total 7 ménages accompagnés par AVDL ont accepté cette orientation pour un double accompagnement maintien/emploi. Bien que, au final, une seule personne se soit inscrite dans un accompagnement sur la durée (6 mois) avec ADL, les deux associations poursuivent plus que jamais la démarche commune engagée sur la problématique du mal ou du non logement conjuguée à celle de l'emploi.</p> <p>La création d'outils de suivi devrait cependant faciliter les échanges et accroître le nombre d'orientation dès 2023.</p>
<p>Dispositif IER Actions d'étapes</p>	<p>504 mises en actions d'étapes ont été réalisées contre 403 en 2021, soit une augmentation de 21%, dont 129 étapes de mobilisation incluant les problématiques de logement, de soins, de droits sociaux et administratifs.</p>

<p style="text-align: center;">Solutions Emploi-formation</p>	<p>139 étapes mobilisées en emploi et formation ont été notifiées dans la base de données Insertis dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 45 étapes en emploi durable CDI et CDD + de 6 mois ;</li> <li>⇒ 2 créations d'entreprise ;</li> <li>⇒ 45 étapes en emploi Intérim et CDD – de 6 mois ;</li> <li>⇒ 19 étapes en emploi SIAE</li> <li>⇒ 4 étapes emploi autre</li> <li>⇒ 24 étapes en formation.</li> </ul> <p>Toujours le même constat de la précarisation des contrats de travail à temps partiel et contrats intérimaires, contribuant à fragiliser l'insertion et sa pérennité. L'accès à la qualification et à l'acquisition de nouvelles compétences s'avère une nécessité pour se projeter sur un emploi durable et valorisant.</p>
<p style="text-align: center;">Solutions Accès à l'emploi</p>	<p>138 étapes enregistrées dans le cadre d'accès à l'emploi qui concerne les actions comme les prestations Pôle Emploi, le bénévolat, les PMSMP, les actions ou ateliers de techniques de recherche d'emploi, les cours ou ateliers de français et enfin l'inclusion numérique.</p> <p>Dans le cadre de cette étape, 27 participants IER ont été orientés sur les ateliers de mise en Pr@TIC et 42 vers les ateliers numériques de la PEF.</p> <p>129 étapes de mobilisation.</p> <p>98 étapes d'actions sur dont 43 étapes de prescriptions SIAE et 17 prescriptions pour l'inclusion numérique.</p>
<p style="text-align: center;">Financements</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Accompagnement dans le cadre du dispositif IER : Métropole de Lyon et Fonds Social Européen.</li> <li>⇒ Accompagnement dans le cadre du RSA-IED : Métropole de Lyon</li> <li>⇒ Accompagnement « Hors dispositif », PLV : Etat CGET et Ville de Villeurbanne.</li> <li>⇒ Accompagnement dans le cadre du dispositif « Une école un Toit des Droits, des Devoirs : CCAS de Villeurbanne</li> <li>⇒ Accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du dispositif « Zéro retour à la rue » : AVDL est porteuse de l'action financée par la Métropole de Lyon.</li> </ul>

#### L'accompagnement à l'emploi s'appuie sur :

- ✓ Un suivi individuel et individualisé dans la durée,
- ✓ Des temps collectifs organisés tout au long de l'année,
- ✓ La mutualisation des compétences et des énergies.

### E. La problématique de l'accès aux droits

En 2022, les conditions d'accès aux droits se sont durcies du fait des difficultés à obtenir des contacts directs avec les administrations et les acteurs sociaux, et la généralisation du tout numérique pour toutes démarches quelles qu'elles soient. Ce contexte rend l'accès aux travailleurs sociaux de plus en plus difficile. De fait, les référentes socio-professionnelles de ADL ont été confrontées à une multiplication des demandes d'intervention directes, et des difficultés à elles-mêmes atteindre les administrations concernées, ce qui a nécessité un temps et un contenu d'accompagnement plus long et plus lourd compte tenu de l'absence de réponse de la majorité des services.

Ce temps est devenu de plus en plus chronophage depuis la crise COVID.

La conséquence majeure reste le retard de solutions ou de mesures permettant de résoudre les situations auxquelles les personnes se trouvent confrontées, situations devenant un obstacle majeur à l'insertion tant que les obstacles ne sont pas levés et les difficultés non résolues.

Pour exemple, les absences ou relances permanentes de contacts concernent : la Préfecture pour le renouvellement des cartes de séjour, la CAF pour certaines déclarations de situation, le CCAS, la MDPH et Pôle Emploi (ayant mis en place entre temps des Conseillers Référénts Indemnisation).

Depuis la COVID le public accompagné et les professionnels de l'insertion se trouve face à un paradoxe qui met cruellement en exergue le fossé entre les personnes ne maîtrisant pas l'outil et les services numériques et le « tout numérique » dont la finalité attendue devait être a priori la simplification des démarches.

D'où l'importance et la place indéniable des associations comme ADL qui mettent en place des actions dont l'objectif est de lutter contre la fracture grandissante entre le tout numérique et les exclus du numérique.

Le travail d'intermédiation auprès du droit commun afin de permettre le maintien des droits des personnes et le lien social est un enjeu majeur, et la nécessité d'orienter les personnes sur des actions de formation, leur permettant d'acquérir un minimum d'autonomie, est une nécessité absolue qui renforce plus que jamais la démarche historiquement engagée par ADL en matière de numérique.

Chaque personne peut bénéficier de plusieurs actions afin de se former et de s'approprier dans la durée les outils et techniques indispensables à l'acquisition de l'autonomie numérique.

**L'accès aux droits reste une problématique majeure et la certification « aidant-connect » de l'animatrice multimédia de ADL s'est avérée être un atout majeur pour répondre aux urgences.**

### La question de la discrimination

Nous rappelons l'engagement historique d'ADL, précurseur dans la démarche de LCD, notamment dans le champ de la création d'entreprise, et qui de fait consolide une démarche globale et intégrée, qui fait sens auprès de l'ensemble de l'équipe.

Chaque salarié.e., direction et membre du CA est systématiquement formé.e. à la LCD.

Le public que nous accompagnons est un public confronté à de multiples risques de discriminations, qui pour les plus courantes, sont du fait de l'origine ethnique, le genre, l'âge, la religion, et économique. Ces discriminations repérées, avérées ou pas, relèvent du secteur privé et administratif, voire institutionnelles pour certaines. Toute situation de discrimination supposée ou avérée est un obstacle majeur au retour à l'emploi. A ce titre, la Lutte Contre les Discriminations est pleinement intégrée dans le processus de professionnalisation de chacun.e et s'appuie sur un travail collectif et régulier au sein d'ADL.

Tout au long des entretiens, les salarié.es sont à l'écoute de situations potentiellement discriminantes ; Chaque professionnel.le informe les personnes sur la législation et leurs droits, et présente les actions pouvant être mises en place dans le cadre de la permanence juridique et du dispositif interne à ADL. Ainsi le lien est également assuré avec la permanence juridique assurée par une avocate experte dans le domaine. A ce titre, le dispositif de la permanence juridique fait l'objet d'un bilan qualitatif joint au présent rapport.

En interne l'action transversale de LCD repose sur des réunions mensuelles qui permettent de :

- ✓ Partager, échanger, aborder collectivement chaque situation, permettant ainsi de faire les remontées « pertinentes » au réseau de vigilance,
- ✓ Rechercher et travailler collectivement des solutions et dès que de besoin avec l'appui de la chargée de mission LCD de la ville de Villeurbanne,

- ✓ Travailler sur les représentations respectives des professionnel.les, exprimer ce en quoi la LCD peut résonner et faire sens pour chacun.e., et être en capacité d'apporter informations et conseils ciblés pour un accès effectif aux droits à la non-discrimination.
- ✓ Le travail sur les fiches d'enregistrement est ensuite partagé au sein du réseau de vigilance de Villeurbanne, dont le soutien est essentiel pour assurer la conformité et la cohésion de toutes démarches entreprises sur le territoire, par les structures signataires de la charte.

Pour rappel, toute situation traitée via une fiche d'enregistrement est anonyme et ADL a un rôle de courroie de transmission auprès du réseau de vigilance et plus globalement auprès de la Défenseuse des Droits. Cet accompagnement, sur lequel l'ensemble de l'équipe ADL est fortement sensibilisé, nécessite un soutien permanent de la part des membres du CA et de la direction, les conseillers emploi et création et formateur multimédia pouvant difficilement être seuls face à des situations complexes. D'où la nécessité de temps collectifs d'échanges, de partage d'expériences et de travail réguliers entre soi.

Deux CIP de ADL sont correspondantes du réseau de vigilance et, de ce fait, présentes aux réunions.

En 2022, ADL a réalisé 7 remontées via les fiches d'enregistrement.

Outre les fiches d'enregistrement, sur la totalité des situations traitées, nous avons relevé des discriminations concernant :

- ✓ Les convictions religieuses : 3 soit une nette augmentation par rapport à 2021 (1)
- ✓ Apparence physique : 2 une nouvelle forme de discrimination traitée en 2022.
- ✓ Sexe : 1 (5 en 2021)
- ✓ Origine : 1 (2 en 2021)
- ✓ Nationalité : 1 (2 en 2021)
- ✓ Age : 1

### Focus 1 : L'accompagnement dans le cadre du dispositif IER (IER FSE et IER RSA)

Le portage financier de l'action IER est réalisé par la Métropole de Lyon, le Fonds social européen et la ville de Villeurbanne avec une participation financière significative.

Les désignations des personnes en Itinéraire Emploi Renforcé se font majoritairement dans le cadre des commissions d'orientation organisées au sein de Pôle emploi, en présence des 5 PEF de Villeurbanne.

Du fait des deux actions complémentaires qui la constituent, cette opération a une double finalité :

L'action d'accompagnement individualisé renforcé contribue à agir contre pauvreté et favoriser l'inclusion effective des participants qui en bénéficient et :

- ✓ assurer une inclusion socio-professionnelle la plus satisfaisante possible à chacun en combinant réalité des potentiels économiques et marché de l'emploi du territoire et potentiels personnels et professionnels de chacune
- ✓ la prise en compte opérationnelle et effective de personnes très éloignées de l'emploi dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi
- ✓ au renforcement de la qualité et de l'efficacité des parcours d'accompagnement
- ✓ à dynamiser les parcours par l'accès à la formation, l'emploi, l'accès au crèche et aux formations FLE.

Notre accompagnement se base sur la multiplicité des contacts : entretiens en présentiel, entretiens en visio-conférence pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, contacts téléphoniques, mails et courriers. Une

part importante du travail concerne également la veille sur les offres emploi, la formation, les recherches ou transmissions d'information. Cet accompagnement spécifique permet de gérer des situations d'urgence. Nous avons constaté l'augmentation des problématiques de santé et notamment psychiques.

Nous constatons une amélioration dans la mobilisation et l'assiduité de nos publics. La situation personnelle des bénéficiaires IER et IER RSA se traduit par une bonne assiduité aux rendez-vous malgré les freins concernant les problématiques de logement, de santé et pour certains d'isolement suite à la crise sanitaire.

En 2022, nous avons maintenu le partenariat avec les réseaux professionnels du territoire (SIAE, santé, action sociale, accès au logement et maintien des droits), au bénéfice des participant.e.s.

Le travail à finalité professionnelle se réalise dans le cadre d'entretiens en face à face, des enquêtes terrain, des visites sur sites avec, concomitamment, un travail sur : les compétences, le projet professionnel, la définition d'un plan d'actions, les étapes à mettre en place et/ou à réaliser, les outils et les dispositifs existants, l'accès aux droits. Nous transmettons en continu les techniques de recherche d'emploi ; nous effectuons dès que nécessaire les mises en relation sur offres d'emploi et / ou offres de formation, ainsi qu'un suivi pendant les actions d'étapes, les actions de formation et d'emploi.

Un suivi est assuré durant les 3 mois après l'entrée en formation qualifiante et 6 mois après l'accès à l'emploi ou la création d'entreprise.

Le bilan 2021 marquait déjà une légère amélioration générale de la situation globale de notre public avec la relance de la situation économique avec, malgré la crise COVID, une augmentation des offres d'emploi et notamment dans le secteur SIAE. Ces offres d'emploi étaient pour la plupart des contrats précaires de courte durée ou en insertion, ou des offres sur les métiers en tension trop éloignés des attentes et des possibilités du public accompagné.

En 2022 nous constatons une augmentation des offres d'emploi toujours dans les secteurs en tension. Nous avons pu observer une réelle dynamique de la part des institutions et des professionnels de l'insertion avec des propositions plus diversifiées d'actions, de forums, des partenariats et des rencontres métiers. Mise à part des métiers en tension (bâtiment, restauration, aide à la personne) les autres secteurs d'activités n'ont pas la même relance et le potentiel de placement pour un public fragilisé.

Sur le plan de la santé, des difficultés psychologiques sont toujours aussi prégnantes avec une offre de soin limitée. L'augmentation du coût de la vie aggrave le niveau de précarité des publics accompagnés, surtout en fin 2022.

Pour les bénéficiaires sans domicile, nous faisons le constat dramatique de difficultés de plus en plus importantes d'accès à un hébergement (même d'urgence), ou de maintien dans le logement du fait du montant trop élevé des loyers au regard des ressources. La problématique de la situation au logement devenant prégnante, le partenariat avec l'association AVDL, en tant que structure professionnelle spécialisée dans l'accompagnement au logement sur Villeurbanne est renforcé pour travailler ensemble à de nouvelles actions sur ce champ.

En 2022, le public en difficulté linguistique est toujours confronté à peu d'offres de formations FLE et les critères d'entrée en SIAE se sont durcis.

Les offres de formations linguistiques surtout pour les niveaux FLE A1/ non scripteurs et non lecteurs sont pratiquement inexistantes. De ce fait, l'accès des bénéficiaires aux formations certifiantes ou non certifiantes est fortement impacté ainsi que l'accès aux emplois compte tenu des critères de sélection imposés concernant la maîtrise minimum du français.

Pour le public infra bac nous retrouvons les mêmes difficultés d'accès aux formations qualifiantes ou non qualifiantes du fait d'une sélection importante, et du peu, voire pas de possibilité de prescription pour les référentes et du trop peu d'offres de formation FLE.

L'ensemble de ces constats constitue autant de freins à une réinsertion effective et durable. Ce contexte global complexifie et questionne fortement, par conséquent, les conditions et les modes d'accompagnement des professionnels.

## Réalisation

205 personnes accompagnées pour un objectif de 172, dont 170 personnes qui ont bénéficié d'une ou plusieurs étapes en 2022 :

- ✓ 530 mises en étapes contre 403 en 2021 soit une augmentation de 24% dont :
  - 172 étapes emploi mobilisées dont 47 solutions emploi durables (CDI et CDD > 6 mois et 2 créations). Nous faisons toujours le même constat d'une précarisation des contrats de travail à temps partiel et contrats intérimaires, ce qui contribue à fragiliser l'insertion et sa pérennité,
  - 2 créations d'entreprises,
  - 45 étapes en emploi Intérim et CDD -de 6 mois,
  - 52 étapes en emploi SAIE, 2 contrats aidés,
  - 21 étapes formation. L'accès à la qualification et à l'acquisition de nouvelles compétences s'avère une nécessité pour se projeter sur un emploi durable et valorisant,
  - Sorties positives : 30 sorties positives, dont 25 sorties pour emploi (CDI et CDD +6mois), 3 sorties pour formation qualifiante aboutie, 2 sorties pour création d'activité.

## Focus 2 : L'accompagnement dans le cadre de l'action « Atelier de préparation active à l'emploi des seniors »

### Objectifs :

Accompagner, préparer et dynamiser les participants du dispositif IER agé.e.s de plus de 45 ans n'ayant pas travaillé ou uniquement de façon sporadique, à maîtriser les outils de recherche d'emploi et à se confronter « physiquement » aux employeur.euse.s.

La finalité recherchée est de contrecarrer les risques de ségrégation dans l'accès l'emploi et au marché du travail du fait de l'âge, de l'isolement, du niveau de qualification et des situations de DELD.

L'appui à la recherche d'emploi s'est organisé autour des 3 principaux axes :

- Travailler sur la représentation de soi afin d'être en capacité d'exprimer sa personnalité et valoriser son image professionnelle
- Maîtriser les outils et méthodes de recherche d'emploi afin d'appréhender au mieux le monde de l'entreprise
- Concrétiser sa recherche d'emploi par des outils d'orientation en ciblant un projet réaliste et réalisable et avoir un contact direct avec le monde professionnel (visites d'entreprises/PMSMP/positionnement sur des offres emploi/enquêtes...)

Le programme s'articule autour des six modules suivants :

- ✓ Créer une dynamique de groupe
- ✓ Travailler et valoriser l'image de soi
- ✓ Utiliser et maîtriser les techniques de recherche d'emploi
- ✓ Comprendre les nouveaux enjeux et les clefs des méthodes de recrutement
- ✓ S'entraîner activement aux entretiens d'embauche (jeux de rôle, entretiens en présentiel ou en visio, appel téléphonique...)
- ✓ Concrétiser sa recherche d'emploi en se positionnant sur des offres, PMSMP, participation aux forums, enquêtes) .



Ce dernier module contribue à sensibiliser également les participants à la lutte contre les discriminations à l'emploi, ainsi qu'à la prise de parole de chacun.e sur leur vécu professionnel en termes de potentielle discrimination.

### Les participant-e-s

L'adhésion à l'action est volontaire et implique un engagement à participer à tous les modules. La libre adhésion et une participation régulière permettent de dynamiser et assurer la cohésion du groupe. C'est également une démarche qui vise à ce que chaque participant.e accède à un même niveau d'information et qu'un soutien individualisé puisse être envisagé lors des ateliers.

Compte tenu des mesures sanitaires en lien avec la COVID, le nombre de participant.es a été limité à 12 personnes et 4 ont suivi le programme dont 4 femmes.

4 participantes étaient bénéficiaires des minimas sociaux, dont 1 BRSA, 1 ARE et 2 sans ressources.

Les niveaux de formation se répartissent de la façon suivante :

- 2 niveau 3
- 1 niveau 4
- 1 sans diplôme

Un groupe a été mis en place, à raison de 18 séances, deux fois par semaine et sur deux mois et demi (du 21/03/2022 au 21/05/2022).

Nous avons eu 10% de baisse d'accompagnement des seniors en 2021. Cette tendance s'est poursuivie en 2022 et nous n'avons donc pas pu réaliser la deuxième session d'atelier prévue à l'automne 2022, et ce malgré une relance de communication auprès des participantes suivies en file active.

### Méthodologie de l'action

La méthodologie appliquée s'appuie essentiellement sur des séances opérationnelles de mises en situation et de travail sur des cas et la mise en place d'étapes concrètes en favorisant toujours la dynamique de groupe. Cela se traduit concrètement par :

- Créer et maintenir une dynamique de groupe afin d'avoir des échanges qui permettent à tout.es les participant.es de s'impliquer et jouer un rôle à part entière au sein du groupe
- Travailler sur son image personnelle et la confronter à l'environnement professionnel afin de valoriser au mieux ses qualités et restaurer la confiance en soi
- Identifier ses compétences et aptitudes pour les adapter au mieux aux recherches ciblées et aux attentes des employeurs.
- Favoriser la prise de parole au sein d'un groupe pour faire évoluer son aisance verbale lors des futurs entretiens d'embauche.
- S'appropriier les outils et méthodes de recherche d'emploi et de recrutement.
- Confronter et valider son orientation professionnelle en concrétisant les démarches préparatoires (enquêtes terrain, PMSMP, rencontres avec des professionnels lors de forums).
- Étudier les métiers en tension et le bassin de l'emploi afin de s'ouvrir aux métiers qui recrutent (IMT).

A noter que pour la participation aux forums emploi le « pass » sanitaire était exigé, ce qui a pu freiner l'accès aux événements pour certaines.

## Résultats :

L'action a globalement généré des retours satisfaisants de la part des participantes pour les raisons suivantes :

- Confrontation et évolution de leur projet professionnel,
- Meilleure maîtrise des techniques de recherche d'emploi.
- Valorisation de leur image et de ce qu'elle peut véhiculer professionnellement, avec entre autre un gain de plus de confiance en soi.
- Meilleure compréhension des enjeux et de la nécessité et de l'importance du pouvoir d'agir sur les différentes étapes de « son » parcours d'insertion professionnelle (prise de parole, rôle de chacune au sein d'un groupe, organisation d'activités en commun dans et en dehors des ateliers).
- Appétence à poursuivre vers des étapes de formation (numérique, atelier de la permanence emploi formation) : 1 a poursuivi en Atelier de Mise en Pr@tic et 1 en Permanence Emploi Formation.

Parmi les 4 participantes, nous avons 3 sorties positives : 2 ont accédée à un emploi CDD et 1 a été mobilisée sur des entretiens d'embauches réguliers et 1 sortie négative avec abandon pour des raisons personnelles.

3 participantes ont validé une orientation professionnelle :

- ✓ 1 en dans le nettoyage
- ✓ 1 dans l'aide à la personne
- ✓ 1 dans le secteur tertiaire.

## F. Dispositif d'accompagnement aux créateur.rice.s d'entreprise et chef.fe.s. d'entreprise

ADL intervient dans le champ de l'accompagnement à la création / reprise d'entreprise, en ante et/ou post création depuis de nombreuses années.

L'accompagnement proposé est décliné selon différents types de prestations. Il est ainsi conçu pour répondre de façon spécifique aux attentes de porteur.euse.s de projets de création ou reprise d'entreprise, ou chef.fe.s. d'entreprise, quel que soit le niveau d'avancement de leurs démarches. L'ensemble de ces actions se fait sous la bannière de la marque LYVE qui inclue notamment, une plateforme digitale et des pôles entrepreneuriaux. Sur le territoire de Villeurbanne, ADL travaille étroitement avec le Passage 33 (quartier Buers Nord).

L'association a conçu et mis en place des réponses spécifiques pour chaque public accompagné, tout en poursuivant des objectifs communs à la démarche d'accompagnement à la création d'entreprise :

- Faire des propositions différenciées aux créateur.trice.s ou chef.fe.s. d'entreprises, en tenant compte de leurs besoins et du niveau d'avancement de leur projet,
- Renforcer le potentiel de réussite des entreprises sur le territoire par une offre de services adaptée,
- Rendre plus lisibles les dispositifs et aides à la création,
- Faciliter l'accès aux outils d'information.

La labellisation CitésLab engage ADL dans une véritable dynamique territoriale et partenariale, essentiellement auprès des professionnels localisés dans les QPV de Villeurbanne et les réseaux Villeurbannais, dont Pôle emploi, le Passage 33, le chargé de l'ESS de Villeurbanne.

L'action bénéficie d'une combinaison financière associant les financements de la Métropole de Lyon, BPI France, l'Etat et la ville de Villeurbanne dans le cadre de la Politique de la Ville. L'association est très soutenue

et aidée par la ville de Villeurbanne dans cette démarche, via des appuis opérationnels de communication, de mise en lien et de mise à disposition de moyens. En 2022, ADL a engagé une personne dans le cadre du service civique afin de venir en appui de la cheffe de projet CitésLab.

Toujours sur le champ de la création d'entreprise, ADL héberge le délégué de l'association de financement ADIE.

Une véritable synergie a été mise en place entre les deux professionnelles de la création d'entreprise qui animent toutes les semaines les ateliers thématiques et s'assurent de la bonne coordination des 2 actions afin d'optimiser l'accueil et l'accompagnement des porteur.se.s de projet et chef.fe.s d'entreprise.

Pour l'année 2022 :

<p>288 porteur.se.s de projet ou entrepreneur.se.s ont été accompagné.es autour de 3 actions complémentaires dans les phases ante et/ou post création d'entreprise (291 en 2021)</p>	<p><b>PLV et CitésLab : 163 personnes.</b>  <b>RSA IED Post création : 97 personnes</b>  <b>IER : 28 personnes suivies.</b></p>
<p>QUI NOUS ORIENTE ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pôle Emploi</li> <li>✓ Maison de la Métropole</li> <li>✓ Les 4 PEF Cusset, Buers, St Jean, Cyprian Brosses</li> <li>✓ Réseau d'opérateurs et partenaires</li> <li>✓ Le Passage 33</li> <li>✓ Acteurs locaux</li> <li>✓ Internet</li> </ul>

**Ce dispositif d'accompagnement à la création d'entreprises a été décliné en 3 actions complémentaires.**

Action 1	Accueil et suivi des créateur·trice·s / Politique de la Ville et CitésLab
<p>Objectifs</p>	<p>Faciliter l'accès à l'information et aux droits lié à la création d'entreprise pour les habitants en situation précaire et/ou habitants des Quartiers Politique de la Ville (QPV)  Réduire les écarts dans l'accès à l'accompagnement à la création d'entreprise et à une offre de service adaptée aux publics en situation de précarité et/ou habitants des quartiers PV  Renforcer les connaissances des candidats à la création d'entreprise et contribuer ainsi à améliorer la capacité des porteurs de projets à agir, décider et devenir acteurs de leur parcours d'insertion professionnelle.</p>
<p>Réalisations PLV Entreprendre et CitésLab 2022</p>	<p>L'action Politique de la Ville s'inscrit dans une opération plus large dans le cadre de la labellisation CitésLab fin 2021, en direction des habitant.e.s en risque d'exclusion, de discrimination et/ou en parcours d'insertion et résidant à Villeurbanne et en particulier les habitants des quartiers QPV.</p> <p>Nombre total de bénéficiaires :  <b>163 personnes (146 en 2021), ont bénéficié :</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ d'un diagnostic incluant notamment le niveau d'avancement du projet et sa nature, l'origine de l'orientation et la qualification du besoin</li> <li>✓ d'un premier niveau d'information</li> <li>✓ d'une réorientation pour 59 personnes dès le 1<sup>er</sup> rendez-vous vers les partenaires professionnels adaptés sachant que l'accompagnement reprend et se prolonge pour certains après réorientation.</li> <li>✓ -d'un accompagnement dans la durée pour 104 personnes.</li> </ul> <p>Les demandes représentent 74% pour de l'ante-crédation pour 121 porteurs de projet, et 26 % en post création soit 42 entrepreneurs.</p> <p>Les hommes sont majoritaires en 2022 à 56% (pour 46% en 2021) avec une baisse de 10% pour les femmes par rapport à 2021. Elles représentent 44% du public en 2022.</p> <p>4 personnes n'ont pas donné d'informations suffisantes pour qualifier l'état d'avancement de leur projet.</p> <p>Parmi ces personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>140</b> ont bénéficié d'un premier niveau d'information pour un objectif de 106,</li> <li>➤ <b>124</b> ont bénéficié d'un accompagnement sur les 85 prévues, soit 146% de réalisation, pour 107 personnes en phase ante-crédation et 17 en post-crédation.</li> </ul> <p>Il s'agit d'hommes ou femmes demandeur·euse·s d'emploi ou non, porteur·euse·s d'une idée ou d'un projet de création, ou créateur·trice·s déjà immatriculé·e·s, habitant Villeurbanne et non intégré·e·s dans un dispositif lors de la prise de contact pour la majorité puisque l'action intègre une minorité de bénéficiaires du RSA pour lesquels ADL n'a pas la référence RSA.</p> <p><b>Résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ nombre de créations = 25 soit 24%, (20% en 2021),</li> <li>✓ CDI = 5 soit 5% (2 en 2021)</li> <li>✓ entrée en formation = 1 soit 0.5%</li> </ul> <p>Sorties autres :</p> <p>Abandon =16, soit 10%, pour un pourcentage identique à 2021</p> <p>Reports =15 soit 9% (3% en 2021).</p> <p>L'accompagnement permet de prendre plus de temps pour la prise de recul.</p> <p><b>Nombre de bénéficiaires résidant en quartier QPV :</b></p> <p><b>45%</b> des personnes accompagnées résident dans un QPV, contre 39% en 2021 et 54 sont demandeurs d'emploi, soit 33%, et 39 sont bénéficiaires du RSA soit 24%.</p> <p>Des permanences hebdomadaires dans l'ensemble des QPV, ont ainsi permis d'atteindre un plus grand nombre d'habitants des QPV, en partenariat étroit avec le Passage 33 et les Maisons de service public, toujours dans une démarche « d'aller vers ».</p>
--	---

	<p><b>Les actions collectives :</b>  34 ateliers thématiques ont été animés sur 10 thèmes complémentaires, rassemblant 184 participations.  De nouvelles animations ont été mises en place par la cheffe de projet, créant ainsi une réelle dynamique territoriale avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 5 cafés rencontres pour 15 participants,</li> <li>✓ 3 réunions d'information/sensibilisation avec 45 présences,</li> <li>✓ 3 ateliers d'écriture avec 20 participants,</li> <li>✓ Ateliers au Passage 33 « comment allier vie professionnelle et vie privée »,</li> <li>✓ 2 ateliers spécifiques dédiés aux femmes,</li> <li>✓ le festival LYVE avec 40 contacts,</li> <li>✓ 3 visites d'entreprises avec 12 participants.</li> </ul>
<b>Financement</b>	<b>Etat, (CGET) Métropole de Lyon, Ville de Villeurbanne, BPI France</b>

<b>Action 2</b>	<b>Accueil et suivi des créateur-trice-s dans le cadre de la référence RSA IED pour un public spécifique post création d'entreprise</b>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 70 places pour accompagner 93 bénéficiaires sur l'année</li> <li>✓ Accompagner au développement et à la pérennité de l'entreprise</li> <li>✓ Accès aux droits et vigilance administrative (notamment sur les déclarations faites à la CAF, à la sécurité sociale pour les indépendants et à l'administration fiscale)</li> <li>✓ Formalisation du projet, diagnostic de faisabilité, développement commercial</li> <li>✓ Travail sur les freins et accompagnement au deuil du projet le cas échéant</li> </ul>
Réalisations RSA IED public spécifique 2022	<p><b>Au total 97 personnes (100 en 2021 et 80 en 2020)</b> sont passées par la « référence RSA » soit 104% de l'objectif, avec un taux annuel moyen d'occupation des places de 70.3%.  Fin septembre la montée en charge et l'accompagnement a été pénalisé du fait du départ anticipé de la conseillère en charge de l'action.</p> <p>a) <u>Profil des participant-e-s</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 27 personnes ont fait l'objet d'une désignation en 2022 soit 28% (41% en 2021),</li> <li>✓ 70 personnes étaient déjà suivies avant 2022, soit 72% (59% en 2021).</li> </ul> <p>Parmi ces personnes : 58 sont des hommes, soit 60% (54% en 2021), 39 sont des femmes, soit 40% (46% en 2021).  Le pourcentage d'hommes accompagnés sur cette action a augmenté de 6% par rapport à 2020 et inversement le nombre de femmes a baissé.</p> <p>b) <u>Résultats</u>  L'accompagnement RSA Création d'activité porte essentiellement sur l'étude de faisabilité, de viabilité de l'activité qui se traduit soit par l'accompagnement au développement et à la pérennisation de l'entreprise, soit à la liquidation en cas de non viabilité. Beaucoup d'entreprises sont créées depuis plus de 3 ans et notre mission est de porter une vigilance particulière sur :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ le réalisme du projet dans la durée, qui doit inclure les notions de reste à vivre pour le bénéficiaire,</li> <li>○ la pérennité de l'entreprise,</li> <li>○ la temporalité de l'accompagnement afin d'éviter l'installation du bénéficiaire dans une logique de durabilité, de report des actions/étapes à mettre en œuvre, susceptible de retarder une insertion durable.</li> </ul> <p>Il est important de faire prendre conscience que le retour à l'emploi, le passage par une étape formation sont autant de réussite, même si ces étapes ne sont pas conformes aux attentes initiales du bénéficiaire.</p> <p>En 2022, parmi les personnes accompagnées, 30% des bénéficiaires ont un bas niveau de qualification professionnelle (BAC, CAP). Si nous additionnons les non diplômés qui sont de 14% (0% en 2021) cela fait un pourcentage total de 44%. Par ailleurs, nous avons déjà fait le constat en 2021 d'un niveau de qualification de plus en plus élevé avec 36% ayant au minimum BAC +2 et plus (31% en 2021) en comparaison des années précédentes où nous avons 62% des bénéficiaires avec un niveau de qualification très faible en 2020.</p> <p>Ce constat entre les non ou très faiblement diplômés et les diplômés à minima de BAC +2 et plus interroge et est à observer et à analyser sur les prochaines années.</p> <p>5% de ce public a un diplôme non reconnu en France, soit un pourcentage identique à 2021, mais toujours en augmentation par rapport aux années précédentes.</p> <p>Par ailleurs, 79% de ce public a moins de 45 ans, pour 77% en 2021.</p> <p>10 étapes emploi durables ont été réalisées avec 6 créations d'entreprise, 2 CDI, 2 CDD de plus de 6 mois,</p> <p>9 étapes emploi, formation avec 3 CDD de – de 6 mois, 5 formations qualifiantes ou certifiantes et 1 formation autre.</p>
Financement	Métropole de Lyon

Action 3	<b>Accueil et suivi des créateur-trice-s dans le cadre de l'action « Projet d'entreprendre » du FSE/IER</b>
Objectifs	<p>Objectif général : accompagner 33 porteur.se.s de projet.</p> <p><b>Objectifs de la phase ante création :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Confronter son projet professionnel à la réalité de sa situation sociale et de son environnement personnel et familial,</li> <li>✓ Bénéficier d'un accompagnement personnalisé afin de pouvoir établir une meilleure évaluation de ses capacités, compétences et expériences d'une part, de ses contraintes et de ses droits d'autre part.</li> <li>✓ Rechercher et inventorier de nouvelles pistes d'insertion au travers d'un projet de création d'entreprise (sous forme individuelle ou collective),</li> <li>✓ Améliorer ses connaissances, expériences techniques et méthodes, en lien avec la finalisation et/ou la mise en œuvre de son/ses projet(s),</li> <li>✓ Engager les démarches nécessaires pour la maturation et la construction effective du projet, voire pour l'immatriculation de l'activité.</li> </ul>

	<p><b>Objectifs post-création :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Disposer d'un suivi post création, en vue de favoriser la pérennisation de l'entreprise pendant les 6 mois qui suivent la déclaration d'activité, en bénéficiant d'un soutien méthodologique ainsi que d'un ensemble apports adéquats pour le développement de l'entreprise,</li> <li>✓ Recevoir, si nécessaire, un soutien personnalisé afin de pouvoir faire le deuil de son activité et envisager plus sereinement la fermeture de l'entreprise.</li> </ul> <p><b>Objectifs in itinere :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Assurer la mise en place un plan d'actions réaliste et progressif,</li> <li>✓ Mettre à disposition des créateurs d'entreprise une plateforme de services, grâce entre autre à la mobilisation des partenaires de réseau LYVE,</li> <li>✓ Apporter aux porteur.euse.s de projet une meilleure connaissance des aides à la création d'entreprise et mesures de soutien existantes.</li> </ul>
<p>Réalisations IER Entreprendre 2022</p>	<p>Sur l'année 2022, <b>28 participant.e.s</b> ont été suivis dans le cadre de cette action pour un objectif de 33 personnes, soit <b>85% de l'objectif</b>.</p> <p>a) <u>Profil des participant.e.s</u> L'effectif des 28 personnes accompagnées présente les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La répartition par sexe s'effectue comme suit : 17 femmes, soit 60.7% et 11 hommes, 39.3%. Nous constatons une progression significative de femmes entreprenant une démarche de création d'entreprise au niveau local, principalement sur Villeurbanne.</li> <li>✓ La répartition par tranche d'âge : 10 participant.e.s. ont moins de 45 ans et 18 plus de 45 ans.</li> </ul> <p><u>La répartition âges / hommes / femmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- moins de 45 ans : 4 hommes et 6 femmes, soit 36 %.</li> <li>- plus de 45 ans : 7 hommes et 11 femmes, soit 64 %.</li> </ul> <p>Un constat par rapport à 2021, le nombre de personnes accompagnées de moins de 45 ans a diminué passant de 51% à 36 %, avec inversement une augmentation significative des plus de 45 ans passant de 38% en 2021 à 64 % sur 2022. Le taux des "sénior" en très nette évolution relèverait, a priori, de la difficulté à retrouver un emploi salarié comme motivation première à vouloir créer son entreprise. Cette évolution importante sur 2022 pose affectivement la question de la réinsertion économique pour les plus de 45 ans.</p> <p>Cela vaut pour une forte représentation des femmes de plus de 45 ans représentant 38% des personnes accompagnées. Quel que soit leur âge, la plupart des femmes arrivent avec la volonté de travailler, mais elles expliquent que, suite à leur période d'activité en tant que mère au foyer pour nombre d'entre elles, elles se retrouvent en grande difficulté pour trouver un emploi, ayant été longtemps éloignées du marché du travail. Elles s'orientent donc vers l'entrepreneuriat avec la volonté de devenir autonomes, espérant pouvoir ainsi concilier travail et vie de famille. Ce statut d'entrepreneuse est considéré comme leur permettant donc de garder</p>

	<p>une liberté de temps et d'organisation familiale tout en retrouvant une place et un statut dans la société. Il s'agit alors d'une nouvelle étape de leur devenir professionnel et, de fait, il est important de travailler avec elles, sur ce que signifie être femme entrepreneuse, et ce en quoi ce statut se différencie de celui de femme salariée. Il s'agit notamment de travailler sur la répartition du temps entre "vie professionnelle et vie personnelle". Dans le cadre de cette sensibilisation, en 2022, ADL a proposé 2 ateliers « devenez la boss », en partenariat avec l'association CIDFF. Mais 1 seul atelier « femme, révèles toi créatrice », a eu lieu avec 4 personnes présentes dont 3 en IER, avec un travail sur l'identité de créatrice. Le 2nd atelier prévu appelé « 24H et moi », qui concerne la gestion du temps, n'a pu être organisé par manque de participantes. ADL envisage avec beaucoup d'intérêt la poursuite de ces ateliers sur 2023.</p> <p><u>La répartition par niveau d'études</u></p> <p>- Nous relevons un faible niveau scolaire et de qualification pour 16 participants ayant un niveau inférieur ou égal au BAC, soit 57% de cette population, dont 9 femmes, qui représentent 56% des 16 participants.</p> <p><b>b) Résultats obtenus</b></p> <p><u>Sorties positives = 10, soit 36%</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 5 créations d'entreprise, dans les domaines suivants : 3 services / 1 artisanat /1 restauration</li> <li>✓ 1 retour à l'emploi en CDI,</li> <li>✓ 4 CDD &gt;6 mois,</li> </ul> <p>Un avantage de l'accompagnement est la prise de recul et l'accompagnement à une prise de décision réaliste et en cohérence avec la situation de chacun.e. Les abandons de 2022 relèvent ainsi en effet d'une décision prise au terme d'une réflexion et de plusieurs étapes mises en œuvre. L'analyse finale permet de prendre une juste décision au regard soit de la situation économique ou de toute autre donnée prise en compte, (environnement financier, familial, règlementaire, etc.).</p> <p>7 personnes ont abandonné leur projet dont : 3 pour des problèmes de santé, 2 pour problèmes familiaux ou de garde d'enfant, 2 pour lesquels les apports financiers de la création de leur entreprise étant insuffisants, voire inexistantes, et ont donc préféré un retour vers la recherche d'un emploi.</p> <p>ADL valorise la décision d'un retour à l'emploi dans la mesure où la personne a pris une décision réaliste suite à une analyse objectivée du potentiel de son projet.</p> <p>Entre le nombre de créations d'entreprise, de bénéficiaires réorientés vers un emploi et le nombre d'abandons, au total, 18 des accompagnements ont été clôturés en 2022, soit 64% (contre 52,3% en 2021).</p>
<b>Financements</b>	<b>Fonds Social Européen et Ville de Villeurbanne</b>



## G. Dispositif de formations bureautiques et Internet (Lutte contre la fracture numérique)

Plus que jamais la lutte contre la fracture numérique reste un des axes majeurs de ADL et ce depuis des années, avec un maître mot qui est devenu l'ADN de cette action : **l'autonomie numérique**. Celle-ci est devenue incontournable pour toute démarche d'insertion et d'accès aux droits.

Chaque action mise en place répond à des besoins spécifiques, d'où une diversité d'actions complémentaires au profit des villeurbannais.es en manque d'autonomie numérique, très éloigné des outils et techniques du numérique.

A ce titre, nos actions sont :

- ✓ **Spécifiques** : elles répondent à des besoins particuliers et ciblés,
- ✓ **Graduelles** : elles suivent l'évolution des acquis jusqu'à atteindre l'autonomie suffisante qui répond et couvre les besoins identifiés.

**Si l'ensemble des actions numériques sont proposées au public villeurbannais, l'action « inclusion numérique » propre au dispositif IER est ouverte au public de la Métropole de Lyon.**

Aussi, chaque participant-e accueilli-e au sein de ce dispositif bénéficie :

- d'un formateur et d'une animatrice dédié.e.s à un groupe de 5 personnes maximum,
- d'un diagnostic systématique de la réalité des besoins de formation numérique,
- d'un apprentissage sur ordinateur individuel, ou un outil personnel,
- d'un programme pédagogique individualisé, personnalisé, modulable.

La pédagogie proposée (pédagogie participative - pédagogie de la réussite), favorise la valorisation des acquis et une dynamique de mobilisation à visée professionnelle et accès aux droits. Les supports choisis (exercices pratiques, mise en situation sur la « toile ») visent à développer les capacités d'autonomie de chacun.e. et à favoriser une meilleure compréhension des nouvelles formes d'organisation du travail.

Ce dispositif fait l'objet d'une réelle implication des professionnel.le.s de ADL sur le territoire de Villeurbanne et de la Métropole de Lyon, dans le cadre de groupes de réflexion, d'observation et de proposition en matière de numérique.

Pour l'année 2022 :

<p><b>Nombre de personnes suivies toutes actions confondues</b></p>	
<p><b>361</b> participant.e.s au total ont bénéficié de ce dispositif mis en œuvre au travers de 5 actions complémentaires (306 en 2021) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>IER : 92</b> personnes formées</li> <li>➤ <b>PEF : 152</b> personnes sur 85 séances</li> <li>➤ <b>AMP (Ateliers de Mise en Pr@Tic) : 73</b> personnes</li> <li>➤ <b>AFNIC : 39</b> personnes de janvier à fin août 2022.</li> <li>➤ <b>APTIC : 5 personnes fin 2022</b></li> </ul>
<p><b>Qui nous oriente les participants ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pôle Emploi</li> <li>➤ Maison de la Métropole</li> <li>➤ Réseau d'opérateurs et partenaires</li> <li>➤ Le Passage 33</li> <li>➤ Acteurs locaux</li> <li>➤ Internet</li> </ul>

<p><b>Action 1</b></p>	<p><b>Favoriser et renforcer l'inclusion numérique pour optimiser l'employabilité</b></p>
<p>Objectifs de l'action « inclusion numérique »</p>	<p>Cet atelier est destiné à la formation bureautique et Internet pour la recherche d'emploi et concerne des publics en insertion professionnelle, à tous les stades de leurs parcours, dans le cadre principalement de l'appel à projet du FSE et du dispositif RSA géré par la Métropole de Lyon. Il est ouvert au public de l'ensemble de la Métropole de Lyon, IER, RSA, demandeurs d'emploi.</p> <p>Les objectifs sont de contribuer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La levée des freins à l'utilisation des TIC grâce à un accompagnement dédié,</li> <li>✓ L'acquisition de l'autonomie des personnes en insertion en matière d'usages numériques,</li> <li>✓ L'appropriation durable de l'usage et des potentialités des outils numériques et leur optimisation.</li> </ul> <p>Cette action fonctionne sous forme d'ateliers semi-collectifs en continue sur la semaine et permet un apprentissage personnalisé, modulable, adapté aux besoins de chaque personne, à sa capacité d'appropriation et d'autonomie.</p> <p>Pour un objectif de <b>90 participant.e.s</b>, la finalité est de répondre à des niveaux de demandes diverses tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'utilisation et la navigation sur Internet et ses outils dérivés, de l'initiation au perfectionnement,</li> <li>✓ La Bureautique (Word, Excel, PowerPoint, Access, Libre Office) de l'initiation au perfectionnement.</li> </ul>
<p>Réalisations de l'action « inclusion numérique » 2022</p>	<p><b>92 personnes</b> ont participé à l'atelier, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 35 personnes dans le cadre du dispositif IER FSE, soit 41%</li> <li>✓ 33 personnes dans le cadre du dispositif RSA IED de la Métropole de Lyon, soit 36%</li> <li>✓ 10 personnes en parcours IER RSA, soit 11%</li> </ul> <p>Sur ces 92 personnes, 84 % résident à Villeurbanne et 16% relèvent de la Métropole de Lyon, hors Villeurbanne, avec au total de 73% de femmes et 27% d'hommes, soit quasiment le même pourcentage qu'en 2021.</p> <p>Cette action correspond bien au public ciblé avec : Une participation importante du public féminin soit une majorité de femmes, 73 % (quasiment le même pourcentage en 2021). Depuis plusieurs années, nous répondons ainsi à une demande majoritairement féminine.</p> <p>Une demande forte concernant les participants « seniors » : 58 % de personnes ont 45 ans et plus (+ 7 % par rapport à l'année 2021), dont 28 personnes de plus de 55 ans (26 personnes en 2021)</p> <p>Si la prise en main d'un ordinateur ainsi que la maîtrise d'Internet est le préalable indispensable à l'inclusion numérique, les besoins de formation en bureautique sont complémentaires et indissociables, puisqu'ils sont dans le</p>

	<p>prolongement et inhérents à l'utilisation de base d'Internet. Effectivement, l'usage de la bureautique est indispensable pour l'utilisation, la correspondance avec et sur les sites de pôle emploi et administratifs. Elle est dans la continuité d'une pratique cohérente des outils numériques. Aussi la bureautique représente actuellement 71 % (+ 3 % par rapport à 2021) de la demande de formation, soit une demande en forte hausse.</p> <p>L'appropriation des savoirs repose sur une pratique régulière dans la durée. Or ce public n'est pas toujours outillé d'ordinateur ou d'équipement internet et a d'autant besoin d'un lieu ressources pour avoir accès à une pratique régulière,</p> <p>La nécessité d'adaptation est permanente de la part des formateurs face aux nouvelles typologies et les divers degrés de difficultés cognitives et sociales propres à ce public. Elle suppose un réaménagement constant de l'approche méthodologique et des compétences pédagogiques. Elle nécessite une réelle capacité de réactivité, d'écoute, de patience, de proximité et d'engagement de la part des professionnels pour répondre à une évolution en hausse depuis quelques années de ces besoins très spécifiques. Une évolution qui prend de l'ampleur par ailleurs et qui s'intensifie d'année après année.</p> <p>Nous répondons à une demande croissante de modularité de la part des personnes pour concilier formation et diversité de situations sociales, familiales, financières.</p> <p>Par ailleurs, ce public a bien compris le caractère incontournable de la maîtrise numérique.</p>
<b>Financements</b>	<b>FSE dans le cadre du dispositif IER, Ville de Villeurbanne et Métropole de Lyon.</b>

<b>Action 2</b>	<b>La Permanence Emploi Formation</b>
<b>Objectifs</b>	<p>La permanence emploi formation (PEF) s'adresse à tout.e.s villeurbannai-se-s en recherche d'emploi, avec pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Permettre l'apport d'informations et de méthodes,</li> <li>✓ L'aide rédactionnelle, (CV, lettres de motivation, ...)</li> <li>✓ L'accès aux sites emploi sur Internet, pour effectuer des recherches d'emploi,</li> <li>✓ L'accès aux droits via les sites administratifs et / ou institutionnels.</li> <li>✓ Une animatrice formatrice multimédia vient en appui des personnes tout au long de la durée de la PEF</li> </ul> <p>Objectif quantitatif : 70 personnes</p>
<b>Réalisations de la PEF en 2022.</b>	<p>Ces temps collectifs répondent tout particulièrement à des besoins ponctuels de soutien de personnes peu ou pas autonomes dans leurs démarches et particulièrement isolées. Un diagnostic posé dès le départ permet la prise de conscience de la réalité des besoins à courts et moyens termes. Dans la continuité de la COVID, l'organisation se fait sur prise de rendez-vous afin d'espacer le nombre de présent.es pour chaque séance, à raison de 5 personnes</p>

	<p>par séance maximum. ADL a dû démultiplier les temps d'accueil et d'animation afin de répondre au plus grand nombre.</p> <p>Les séances de la PEF sont ouvertes soit en complémentarité des accompagnements individuels en cours au sein de la structure, soit indépendamment de tout accompagnement pour tout habitant de Villeurbanne ayant intégré ou pas un dispositif spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 85 séances ont été mises en place (98 en 2021).</li> <li>➤ 152 personnes ont fréquenté la PEF, soit 217% de l'objectif, avec 71 hommes, soit 109% de plus qu'en 2021 (65) et 81 femmes, soit 109% de plus qu'en 2021 (74). L'écart homme/femme s'agrandit faiblement cette année au regard de 2021, et l'hypothèse émise en 2021 sur le fait qu'il semblerait que les hommes soient plus disposés à être accompagnés sur des actions numériques courtes ne se vérifie pas en 2022.</li> </ul>
<b>Financement</b>	<b>Etat (CGET) et Ville de Villeurbanne</b>

<b>Action 3</b>	<b>L'atelier de Mise en Pr@Tic (AMP).</b>
Objectifs	<p>En lien avec la recherche d'emploi de chaque participant-e, l'Atelier de Mise en Pr@Tic a pour objectif de développer l'autonomie de la personne en rapport avec ses connaissances numériques et informatiques préalables si elle en a, grâce à une pratique de l'outil dans la durée.</p> <p>Il s'agit de l'amener à « faire par elle-même » et à s'approprier la pratique durablement. Ainsi chacun.e intègre par la pratique et par « degré » une autonomie qu'il/elle puisse considérer comme satisfaisante, qui réponde à ses besoins, et qui soit en cohérence avec l'évolution des sites dédiés tant à l'emploi, notamment celui de Pôle emploi avec le Profil de compétences, à la formation, qu'aux sites administratifs dématérialisés.</p> <p>Cet atelier a donc été pensé comme un « maillon » intégré dans un processus d'apprentissage indispensable à l'acquisition de l'autonomie numérique.</p> <p>Objectif : atteindre au moins 65 participant-e-s qui bénéficient, chacun.e, d'un crédit de 30 heures d'accompagnement maximum chacun.e.</p>
Réalisations Atelier de Mise en Pr@Tic en 2022.	<p>73 personnes (61 en 2021) ont suivi l'Atelier de Mise en Pr@Tic 2022, soit 112% de l'objectif atteint.</p> <p>Les femmes restent majoritaires et leur nombre augmente pour 63% (61% en 2021) pour 37% d'hommes (39% en 2021).</p> <p>En 2022, l'objectif était d'évaluer davantage de critères pour mesurer les niveaux d'autonomie atteints soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 70% pour savoir compléter son profil de compétences</li> <li>✓ 69% pour la création d'un compte personnel et/ou accéder aux sites administratifs et y télécharger des documents</li> <li>✓ 58% pour l'utilisation des fonctions bureautiques de base</li> <li>✓ 68% pour postuler à des offres d'emploi en ligne</li> <li>✓ 64% pour créer son CV</li> <li>✓ 64% pour la prise en main des fonctions de base de la boîte mail.</li> </ul>

	Ces résultats nous apparaissent comme largement satisfaisants compte tenu des difficultés d'appréhension, de niveau et de maîtrise du français qui impactent immanquablement l'apprentissage et la prise en main de l'outil et des fonctions multimédia.
<b>Financements</b>	<b>Etat (CGET) et Ville de Villeurbanne</b>

<b>Action 4</b>	<b>AFNIC Faire du Numérique un allié</b>
<b>Objectifs</b>	<p>L'action AFNIC a débuté en septembre 2021 jusque fin juin 2022. Les données ci-dessous concerne les 8 mois de janvier à fin août 2022.</p> <p>L'objectif prioritaire est d'accompagner à l'autonomie indispensable <b>50</b> personnes, habitant Villeurbanne dont les QPV, sur l'ensemble des besoins identifiés, avec une intégration de l'action au fil de l'eau pour une moyenne disponible de 30 heures.</p> <p>Sa mise en œuvre repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un programme et contenu à la carte,</li> <li>➤ Des mises en pratique sur les outils actuels : ordinateur, smartphone, tablette, disponibles sur place ou apportés par le participant,</li> <li>➤ L'appropriation des compétences numériques en lien direct avec la réalité des besoins et les attentes de chacun.e sur la base d'un diagnostic initial et d'une évaluation en continu,</li> <li>➤ La mise en valeur des connaissances de chacun par une évaluation en continue et une adaptation permanente des contenus, qui rendent ainsi compte de la progression des acquis,</li> </ul>
<b>Réalisations en 2022.</b>	<b>39</b> personnes ont intégré l'atelier de janvier à fin août 2022.
<b>Financements</b>	<b>Fondation AFNIC</b>

<b>Action 5</b>	<b>APTIC</b>
<b>Objectifs</b>	<p>L'action APTIC a débuté en 2022. Le <i>pass</i> APTIC a été conçu au niveau national sur la base du titre-restaurant pour rapprocher les citoyens du numérique et financer leur montée en compétences concrètement et facilement. A ce titre, ADL est référencé depuis fin 2021 et accueille toutes personnes depuis 2022. Chaque personne dispose d'un carnet de chèque qui permet la prise en charge du financement de l'action et utilisable selon les besoins identifiés.</p> <p>L'objectif de l'action est de rendre le numérique accessible à tous et de munir chacun.e. d'outils adaptés.</p> <p>Sa mise en œuvre repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un programme et contenu à la carte,</li> <li>➤ L'appropriation des compétences numériques en lien direct avec la réalité des besoins et les attentes de chacun.e.</li> </ul>
<b>Réalisations en 2022.</b>	<b>5</b> personnes ont intégré un accompagnement sur 2022.
<b>Financements</b>	<b>POLE EMPLOI</b>

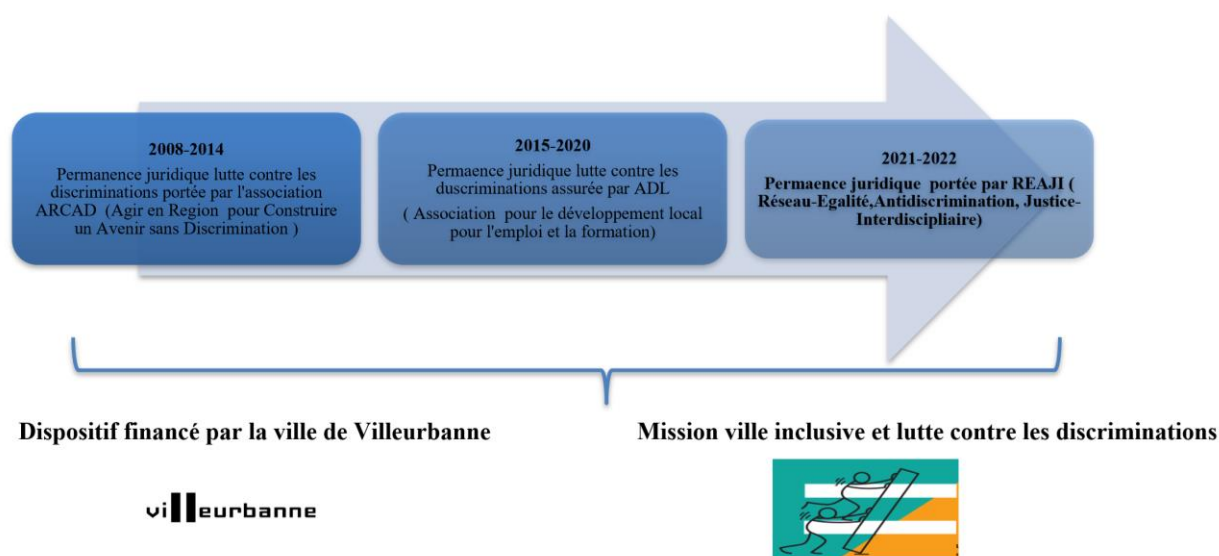
## H. Dispositif de lutte contre les discriminations

### Focus 3 : Bilan de la permanence juridique LCD.

ADL héberge la permanence juridique et c'est à ce titre que nous présentons le bilan 2022.

#### 1. Rappel historique

##### 1.1. La mobilisation du droit à la non-discrimination pour les victimes villeurbannaises



##### 1.2. Une association de prévention et lutte contre les discriminations juridiquement habilitée à intervenir aux côtés des victimes de discriminations

Le présent bilan rend compte de l'activité de la permanence juridique portée par l'association REAJI pour l'année 2022.

La permanence juridique de lutte contre les discriminations, financée par la ville de Villeurbanne, accueille des personnes victimes de discrimination et propose une écoute, des conseils et expertises juridiques depuis plus de quinze ans sur le territoire permettant ainsi de consulter des avocat-e-s formé-e-s au droit à la non-discrimination.

Ces avocat-e-s s'engagent à mettre leur expertise juridique au service des associations de prévention et lutte contre les discriminations à Villeurbanne. Depuis de nombreuses années Me Myriame MATARI assure cette permanence juridique en tirant les enseignements de travaux sociologiques, des pratiques associatives et de l'évolution du droit de la non-discrimination et ce afin d'adapter la permanence juridique aux besoins des premiers et premières concernées et de lever ainsi des freins à la mobilisation du droit.

Cette année 2022 a permis de consolider le portage du dispositif de la permanence juridique par une association de prévention et lutte contre les discriminations localement implantée REAJI et légalement habilitée (déclarée depuis plus de 5 ans, et dont l'objet social est la lutte contre les discriminations) à intervenir aux côtés des victimes de discrimination. L'association dispose de moyens juridiques tels que la rédaction de courriers en son nom, saisine du défenseur des droits ou encore constitution judiciaire en appui à l'action des victimes offrant ainsi des services facilitant la mobilisation du droit.

Le portage associatif pourra également permettre dans le temps la constitution d'actions collectives telles que l'évolution du droit le permet depuis la loi du 18/11/2016, étant précisé que l'association REAJI est requérante avec 5 autres ONG (Amnesty International, Human Right Watch, OSJI, MCDS et Pazzapas

Belleville) dans le cadre de la première action collective dite de groupe contre les contrôles d'identité discriminatoires dits « contrôles au faciès ».

De plus l'association peut ainsi mettre ses ressources et notamment son réseau d'avocat-e-s et de partenaires associatifs au service des personnes discriminées.

## 2. Bilan : données quantitatives

Les modalités d'organisation de la permanence juridique pour l'année 2022 ont été identiques aux années précédentes à savoir deux permanences par mois dans les locaux de l'association ADL, les mercredis de 9h30 à 12h30 sur prise de rendez-vous assurée par le secrétariat d'ADL.

Les entretiens durent entre 1h00 et 1h30 pour les premiers rendez-vous et peuvent être plus courts dans le cadre des suivis de situations.

Afin d'éviter les freins à l'accès à la permanence en cas d'indisponibilité aux dates proposées les personnes sont rappelées par l'avocate qui assure la permanence afin de s'organiser au regard des contraintes des personnes.

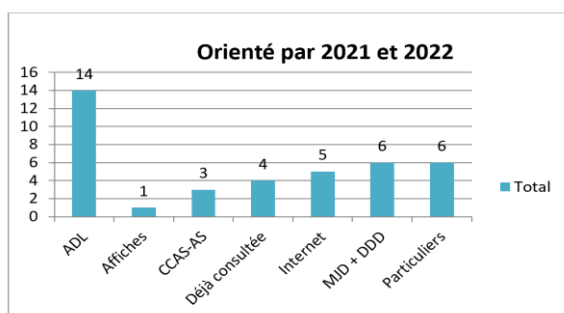
Le présent bilan rend compte de l'activité de la permanence entre le 01 janvier 2022 et le 31 décembre 2022

- **22 permanences ont été tenues sur l'année conformément à la convention entre Me MATARI et l'association REAJI**
- Plus de **35 entretiens** ont été réalisés, soit des premiers entretiens, soit des entretiens de suivi. L'association REAJI a également accompagné, en sus des permanences, des villeurbannais-e-s lors des rendez-vous au cabinet d'avocat-e-s en charge de leur procédure de règlement amiable ou contentieuse. 5 Personnes ont été suivies et accompagnées dans ce cadre.
- **24 personnes ont été reçues parmi lesquelles 5 personnes ont bénéficié d'un suivi et accompagnement plus poussé**
- 3 personnes ont été reçues plus d'une fois
- 2 personnes ont été reçues plus de quatre fois

Sur les 24 personnes reçues 1 seule personne n'est pas villeurbannaise et est venue à la permanence suite une recherche sur internet.

### 2.1. Orientations vers la permanence juridique

Orientation par	Nombre de personnes orientées
* CCAS-AS: 1	<b>24</b>
* ADL : 7	
* MJD /DDD : 3	
* Par connaissance : 5	
* Déjà venues : 2	
* Internet : 4	
* Non renseigné : 2	



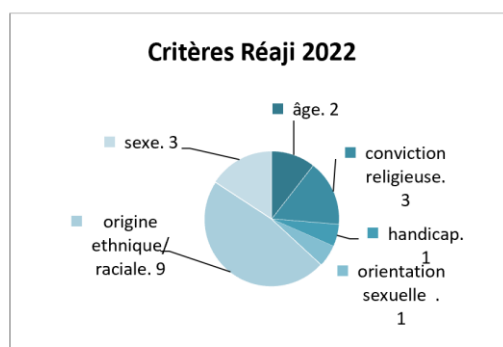
La permanence juridique de l'association REAJI s'inscrit dans la continuité du travail en réseau en lien étroit avec le partenariat local et notamment les délégués du défenseur des droits et ce surtout lorsque les personnes ne souhaitent pas engager de médiation et souhaitent rencontrer un-e avocat-e.

Nous constatons une importante fréquentation des personnes accompagnées par la structures ADL membre du réseau qui a la spécificité d'héberger la permanence facilitant la venue des villeurbannais-e-s accompagnées au sein de la structure. Connaissance des lieux, proximité, facilité pour prise de RDV sont autant de facteurs favorisant l'usage de la permanence.

## 2.2. Critères invoqués

Critère invoqué	Nombre de fois
Age	1
Convictions religieuses	3
Convictions politiques	1
Etat de santé	1
Handicap	2
Nationalité	1
Orientation sexuelle	2
Origine /Ethno-racial	14
Sexe	5

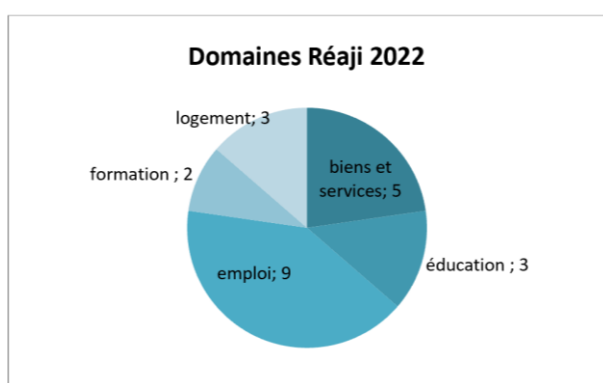
Augmentation des situations de discrimination sur la base de l'origine ethnique qui représente presque 60% des critères évoqués.





### 2.3. Domaines

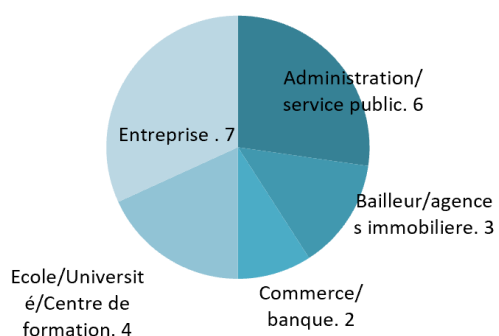
Domaines	Nombre de fois
Biens et service	5
Dont Banque	1
Education	5
Emploi	9
Logement	3
Hors champs	4
Nationalité	1



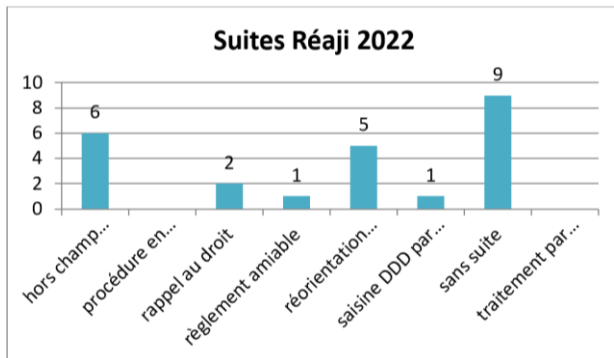
### 2.4. Secteur

Les situations rapportées concernent pour 13 d'entre elles le secteur privé et pour 9 d'entre elles le secteur public.

#### lieux 2022



## 2.5. Suites données aux situations



	Nombres	Précisions
Consultation juridique	14	Il s'agit là d'analyse des faits par rapport au droit permettant une parfaite information des personnes et une démarche pédagogique afin de leur permettre d'analyser la situation au regard du droit de la non discrimination
Rédaction courriers	5	Courriers avec argumentation juridique -Rédaction courrier normes applicables logement priorité handicap – mutation en raison du handicap -Rappel au droit et à la gravité de la situation dans le champ du logement privé -Demande d'informations et de justifications
Réorientation	5	Vers avocat pour procédure en discrimination qui ont donné lui à trois saisines du conseil des prud'hommes pour des situations de harcèlement discriminatoire à raison du sexe pour l'une d'entre elle et pour les deux autres à raison de l'origine
	1	Vers association membre du réseau
Dossier en cours	1	Vers délégué du Défenseur des Droits
	1	Education critère des convictions religieuses Dossier toujours en cours
Dossier en cours	3	Suivi de dossiers accompagnement entretiens cabinet d'avocate – aide à la constitution du dossier-accompagnement aux rendez-vous avocat-e-s
Sans suite	1	Discrimination légale- nationalité droit des étrangers
	4	Hors champ
	9	Personnes n'ont pas donné suite -Demandes de complément dossier pas suite -Situation prescrite -personnes venues pour renseignements et s'estiment renseignées et ne souhaitent pas aller plus loin

La venue des personnes à la permanence juridique est souvent initialement motivée par l'obtention d'informations et d'une analyse juridique des situations vécues pour savoir faire face à d'autres situations de discrimination à venir, ou pour agir sur les situations passées ou en cours. Un certain nombre de situations font donc l'objet de consultations détaillées explicitant le droit et sont adressées aux personnes qui ont consulté la permanence afin de leur permettre d'avoir des arguments face aux potentiels discriminateurs.

### 3. Quelques pistes d'évolution

Nous observons que les accompagnements chez les avocat-e-s sont très appréciés voir jugés nécessaires par les personnes accompagnées et par les avocat-e-s. Nous observons en effet que même les avocat-e-s partenaires et formés-e-s peinent à impacter et faire avec les freins des personnes victimes de discrimination tant au regard des souffrances que ces situations ont généré-e-s qu'au regard des réticences avec le droit voir même de la défiance.

Cette mission rajoute un temps considérable et une prise en charge importante.

Par ailleurs le réseau des avocat-e-s doit être consolidé par des échanges et des formations continues à organiser avec une dimension sociojuridique à développer.

Améliorer et développer le partenariat local pour déconstruire les représentations négatives et craintes vis-à-vis du droit, renforcer l'usage pédagogique du droit méconnu et donc insuffisamment mobilisé. Permettre grâce à ce partenariat des réorientations pertinentes pour les personnes avec une dimension

interdisciplinaire et transversale. Envisager des permanences complémentaires au sein d'autres structures membres du réseau et pas uniquement ADL. Intervenir sur des ateliers collectifs de professionnel-le-s pour rencontrer les personnes, faire connaître le droit et déconstruire les représentations négatives et faire connaître la permanence.

Poursuivre la coopération avec les délégués locaux du défenseur des droits.

Proposer dans le cadre des actions associatives de REAJ des échanges et rencontres autour de situations de discriminations systémiques afin de contribuer à la mise en œuvre et au développement d'actions collectives porteuses de transformations sociales.

Poursuivre l'engagement de REAJ au sein du réseau national de défense en droit de la non-discrimination et du projet de développement d'un fond de financement d'actions judiciaires susceptibles de faire évoluer le droit de la non-discrimination et développer un réseau local d'acteurs et actrices du droit avec des avocats-e-s formé-e-s et engagé-e-s dans cette lutte. Cette mise en œuvre et poursuite du travail en réseau a généré un investissement important pour REAJ assurant la coordination de ce réseau et se poursuivra sur les années à venir.

## I. Conclusions de l'activité 2022 et mises en perspectives 2023

Notre analyse porte sur plusieurs constats déjà faits en 2021 alors que nous amorçons la période post COVID, afin de voir en quoi il y eu évolution ou transformation.

D'abord, concernant le rajeunissement du public accompagné : sur les actions majeures qui sont l'accompagnement RSA et IER, les statistiques confirment la tendance d'un public de plus en plus jeune en demande d'accompagnement.

Les années précédentes ADL accompagnait davantage un public sénior. L'écart entre les moins et plus de 45 ans se réduit, ce qui interroge sur le marché de l'emploi et son adaptation au regard d'un public fragilisé pour les moins de 45 ans.

Il en est de même en ce qui concerne les niveaux de qualification, avec des personnes de plus en plus diplômées ne trouvant pas de travail et se retrouvant aux minimas sociaux ; là encore, le volume est encore faible au regard du nombre de personnes accompagnées, mais supérieur aux années précédentes.

Par contre, nous accueillons également de plus en plus de personnes non diplômées, voire illettrées.

Si le marché du travail fait état de nombreuses offres sur les métiers en tension, le public en difficulté n'est pas toujours à même de satisfaire à ces offres ou même de s'en satisfaire. Les métiers en tension font l'objet de paradoxe croissant entre les décalages observés. D'un côté, des offres d'emploi volumineuses et de l'autre côté, des conditions de travail particulières qui leur sont associées pour nombre de personnes accompagnées par ADL.

Repenser l'accompagnement devient une nécessité pour combiner au mieux attentes, aptitudes professionnelles du public et marché de l'emploi.

Notons par ailleurs que les problématiques de logement deviennent de plus en plus préoccupantes pour les personnes accompagnées, tant en ce qui concernent les conditions de logement que de relogement avec un parc locatif très restreint.

Ainsi, la collaboration engagée avec l'association AVDL pour combiner le double accompagnement au logement et à l'emploi trouve plus que jamais tout son sens. Les deux associations poursuivent leur engagement et leurs démarches auprès des institutions concernées afin d'envisager des mesures d'accompagnements mutualisées.

Autant de questions qui posent clairement la question du rapport au temps, des moyens financiers et matériels qui pourront être déployés pour accompagner au mieux les personnes les plus précarisées, car si depuis plusieurs années, nous dénonçons la constance des recettes perçues, pour autant nous devons être en capacité de rémunérer les professionnel.le.s quels que soient les investissements humains exigés par les mêmes institutions et les charges croissantes.

Ce point pose très largement la question de la prise en compte des compétences opérationnelles et de terrain par les politiques publiques dans le champ de l'insertion socio-professionnelle. D'autant plus que le retour de l'inflation et la forte hausse constitutive du SMIC ainsi que des autres références de rémunération du secteur associatif constituent un nouveau défi majeur pour ADL et ses partenaires institutionnels.

Pour autant, l'engagement de l'équipe n'a pas failli et ce malgré les départs inattendus, intervenus en fin d'année. Deux départs consécutifs sur le dernier semestre 2022 qui ont effectivement ébranlé l'équilibre de l'association.

Bien que ces départs soient respectivement pour raisons personnelles, bien que toute entité professionnelle se doit d'être mobile, leur rapidité sur le dernier trimestre 2022, a fortement déstabilisé l'équipe en place ainsi que les conditions même de pilotage de l'association.

En réponse, l'association a dû mettre en place des solutions alternatives in extrémis, pour passer le cap, et se maintenir « quoiqu'il en coûte ».

De fait, comme dans le passé, ADL a démontré sa capacité à faire face collectivement à un défi pour la pérennité de son fonctionnement. Cela montre la résilience de l'association et l'aptitude du conseil d'administration et de la direction de garantir la pérennité de son activité.

Ainsi, malgré les difficultés de fonctionnement susmentionnées, tout au long de l'année, l'équipe a poursuivi son travail de réflexion partagée autour de la lutte contre les discriminations, via de nombreux temps de partage et de travail sur le « comment » avancer ensemble. Les actions menées au préalable avec le soutien de la ville de Villeurbanne et la stratégie menée en interne portent leurs fruits et cette politique de lutte contre les discriminations se poursuit collectivement au sein de ADL.

Un grand merci à toute l'équipe pour son professionnalisme, son investissement au quotidien, et sa bienveillance auprès des personnes accueillies.

Merci aussi aux membres du Conseil d'Administration qui sont restés présents et investis tout au long de l'année.

Nous tenons enfin à remercier tout particulièrement l'ensemble des institutions qui nous ont soutenus au cours de l'année 2022 et qui nous confortent dans l'ensemble de nos démarches.

## Les perspectives 2023

### Les recrutements :

Compte tenu des 2 départs consécutifs, notamment celui de la direction, ADL a engagé les procédures nécessaires au remplacement des salariées parties. Ainsi, dès le début de janvier 2023, l'ensemble des postes vacants ont été à nouveau pourvus, dont notamment le poste de directeur depuis le 09 janvier.

### Les locaux :

Depuis plusieurs années, la question d'une implantation d'ADL dans le quartier du Tonkin se pose, d'autant plus que le quartier du Tonkin est le QPV de Villeurbanne qui n'est pas couvert par le réseau des PEF.

En ce sens, le déménagement d'ADL constitue un défi majeur pour ADL dans l'avenir proche. De fait, en réponse notamment avec l'objectif de la Ville de Villeurbanne de doter le quartier du Tonkin d'une PEF, la Mairie a proposé à ADL le local de l'ancienne poste du Tonkin. Or, ces locaux sont beaucoup trop petits pour garantir le déménagement de l'intégralité des services et activités de l'association.

Une solution globale, conforme aux besoins de développement de notre activité et aux moyens financiers dont dispose ADL aujourd'hui, reste donc à trouver en lien notamment avec les services de la Ville de Villeurbanne, voire en appui des autres partenaires institutionnels d'ADL.

Autant de questions et de démarches à poursuivre pour trouver une solution cohérente et acceptable humainement et financièrement pour ADL.

L'association est en tout cas prête et déterminée à se mobiliser pour construire avec ses partenaires, et plus particulièrement avec la Ville de Villeurbanne, le cadre et les conditions d'un déménagement selon un double objectif :

- primo, permettre, autant que les déménagements du passé, de pérenniser le modèle économique d'ADL comme association militante et structurelle du territoire villeurbannais ;
- secundo, pérenniser la capacité d'ADL de développer son action d'intérêt général en faveur de la population en (grande) précarité de Villeurbanne et de la Métropole de Lyon.

## J. L'équipe de ADL en 2022

### L'équipe salarié.e.s opérationnelle :

Amandine BOURGEOIS  
Khandary CHHIN  
Grégory DEHU  
Agnès FERJOUX  
Anne Flore FREYDIERE DRUT  
Nasséra KEBAILI  
Sandrine LEHUGUEUR  
Maria LIVRAMENTO MENDES DE PINA  
Irma NOVLJANIN GRIGNARD  
Katia THERES  
Juliette WATTINE

### Le bureau du CA :

Anne FRABONI : Présidente  
Françoise LAGLEYZE DIGNE : Trésorière  
François MEYNARD : Secrétaire

### Membres du CA :

Rachida BOUKHARI  
Martial DEMEESTER  
Geneviève GIBERT  
Sébastien PRESSIAT  
Jacques REVOL

## K. Rapport moral

### BIENVENUE & REMERCIEMENTS.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour faire un bilan de l'année 2022.

J'avais salué l'année dernière le travail de Françoise LAGLEYZE, directrice sortante en décembre 2021, remplacée en janvier 2022 par Agnès FERJOUX dans le cadre d'une évolution en interne qui devait s'inscrire dans la continuité. Or, la vie en a décidé autrement puisque Agnès a quitté la direction d'ADL en octobre 2022.

Je remercie vivement Françoise qui a pu se mobiliser pour assurer la continuité de la gestion de l'association dans l'attente d'un nouveau directeur. Nous savons tous en effet à quel point le calendrier est serré pour une direction de structure associative ; bilans et réponses aux appels à projet qui conditionnent l'équilibre financier. Sans cet engagement de sa part, nous n'en serions pas là aujourd'hui, ADL a sa « bonne étoile » incarnée par Françoise et elle mérite toute notre gratitude.

L'équipe salariée a pu poursuivre ses accompagnements auprès de personnes toujours plus nombreuses. Au total, 1229 personnes ont été suivies en 2022, soit une nouvelle hausse de 50 personnes ce qui représente 4,2 %. Cela a permis également de maintenir l'engagement de l'association dans la LCD, problématique qui est mise au travail collectivement au sein d'ADL. Qu'ils et elles en soient tou-te-s remercié-e-s.

Par ailleurs, les besoins des bénéficiaires évoluent ainsi que la sociologie de notre public, ce qui sera présenté dans le rapport d'activité. Ces constats amènent l'association ADL à réfléchir à de nouvelles formes d'intervention. Nous espérons que cela ouvrira de nouvelles perspectives, d'abord pour les personnes mais aussi pour renouveler et pérenniser nos activités. Nous avons en effet alerté lors de l'AG 2022 sur les exigences croissantes de nos partenaires institutionnels mais avec des financements qui n'étaient pas revalorisés.

La décision de la Métropole de Lyon d'augmenter en 2023 la contrepartie financière pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA de 10 % pour une place IED et de 5 % pour une place IER sont à ce titre louable et salubre. Comme nombre d'associations, l'activité d'ADL est en effet fortement impactée par l'inflation et la très forte hausse du SMIC. J'émet donc le vœu que d'autres partenaires institutionnels, et notamment la Ville de Villeurbanne et l'Etat puissent suivre en 2023 et en 2024 l'exemple de la Métropole de Lyon.

Pour autant, il nous reste un défi à relever dans un avenir proche ; celui du déménagement d'ADL souhaité par la Ville de Villeurbanne. La Mairie nous a certes proposé le local de l'ancienne poste du Tonkin. Mais ce local permettra au mieux l'implantation de la moitié des services et activités d'ADL. Une solution globale, conforme aux besoins de développement de notre activité et aux moyens financiers dont dispose ADL aujourd'hui, reste donc à trouver. En ce sens, je remercie la Ville de Villeurbanne qui nous accompagne dans ces changements à venir ainsi que les partenaires financiers qui continuent à nous faire confiance.

Je remercie les bénévoles du CA pour leur soutien et leur mobilisation sans faille autour de tous ces sujets qui animent nos réunions. Tous nos encouragements vont à Michael HAENEL, directeur d'ADL depuis le 9 janvier 2023, qui a la mission de piloter une association militante et engagée auprès des plus fragiles, entouré d'une équipe compétente et motivée.

Anne Fraboni  
Présidente d'ADL

## L. Synthèse du Bilan Financier

### BILAN ACTIF

ASSOCIA - ASSOCIATION ADL

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	1 136,30	1 136,30		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	1 351,64	1 351,64		
Autres	220 211,75	205 602,72	14 609,03	16 905,34
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	365,93		365,93	365,93
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>223 065,62</b>	<b>208 090,66</b>	<b>14 974,96</b>	<b>17 271,27</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	1 035,00		1 035,00	540,00
Créances reçues par legs ou donations		6 121,78	-6 121,78	-7 795,00
Autres	201 485,87		201 485,87	115 745,07
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	49 027,34		49 027,34	127 247,95
Charges constatées d'avance	3 326,17		3 326,17	2 609,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>254 874,38</b>	<b>6 121,78</b>	<b>248 752,60</b>	<b>238 347,02</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>477 940,00</b>	<b>214 212,44</b>	<b>263 727,56</b>	<b>255 618,29</b>



## BILAN PASSIF

ASSOCIA - ASSOCIATION ADL

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	31 163,23	22 217,78
Excédent ou déficit de l'exercice	649,24	8 945,45
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>31 812,47</i>	<i>31 163,23</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>31 812,47</b>	<b>31 163,23</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	9 000,00	13 899,55
Provisions pour charges	127 000,00	127 000,00
<b>TOTAL (III)</b>	<b>136 000,00</b>	<b>140 899,55</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 225,28	15 437,37
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	52 720,82	60 071,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	968,99	1 381,14
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		6 666,00
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>95 915,09</b>	<b>83 555,51</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>263 727,56</b>	<b>255 618,29</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIA - ASSOCIATION ADL

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	60,00	90,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	3 202,80	8 326,74
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	411 603,81	415 490,48
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	12 913,37	12 698,49
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 008,14	1 021,37
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>428 788,12</b>	<b>437 627,08</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	71 959,57	45 773,44
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 658,65	1 484,96
Salaires et traitements	255 229,91	242 523,17
Charges sociales	74 362,30	73 402,45
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 451,73	8 300,07
Dotations aux provisions		58 399,55
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	-1,54	1 730,18
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>414 660,62</b>	<b>431 613,82</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>14 127,50</b>	<b>6 013,26</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	153,46	0,16
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>153,46</b>	<b>0,16</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>153,46</b>	<b>0,16</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIA - ASSOCIATION ADL

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>14 280,96</b>	<b>6 013,42</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 186,49	7 209,24
Sur opérations en capital		366,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>2 186,49</b>	<b>7 575,24</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	15 818,21	4 643,21
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>15 818,21</b>	<b>4 643,21</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-13 631,72</b>	<b>2 932,03</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>431 128,07</b>	<b>445 202,48</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>430 478,83</b>	<b>436 257,03</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>649,24</b>	<b>8 945,45</b>





VILLE DE VILLEURBANNE – MISSION LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS  
 RÉSEAU VILLEURBANAIS DE VIGILANCE POUR L'ÉGALITÉ ET LA NON-DISCRIMINATION  
 POINTS D'INFORMATION LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.

# Qu'est-ce qu'une discrimination?

## Ce que vous devez savoir

Au sens juridique du terme, la discrimination est un traitement défavorable d'une personne par rapport à une autre, placée en situation comparable. Ce traitement défavorable se fonde sur des critères prohibés par la loi.

**On ne peut vous refuser un droit (emploi, logement, éducation...) ou un service en s'appuyant sur un ou plusieurs de ces critères :**

- Âge,
- Origine,
- Appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une ethnie,
- Appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une nation,
- Appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une prétendue race
- Appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une religion déterminée.
- Capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français,
- Patronyme
- Lieu de résidence,
- Apparence physique,
- Sexe,
- Orientation sexuelle,
- Identité de genre,
- Grossesse,
- Situation de famille,
- Mœurs,
- Particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur,
- Etat de santé,
- Handicap,
- Perte d'autonomie,
- Caractéristiques génétiques,
- Activités syndicales,
- Opinions politiques.

## Les discriminations sont interdites lorsqu'elles concernent :

**L'EMPLOI** (offre d'emploi, embauche, formation interne ou promotion professionnelle, accès à un stage)

**LA FOURNITURE D'UN BIEN OU D'UN SERVICE** (logement, formation, éducation, loisirs, prestations sociales, banques, assurances...)

**L'ENTRAVE À L'EXERCICE NORMAL D'UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.**